

## **LE CSSS DE TROIS-RIVIÈRES EST-IL EN VOIE D'ABANDONNER DES SERVICES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ?**

**Le 12 mai 2009** – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) nationale s'inquiète des changements apportés aux services à la communauté par le CSSS de Trois-Rivières. En assemblée générale, les membres de l'unité locale de l'APTS ont adopté une résolution réclamant le maintien des services d'organisation communautaire, résolution qui sera présentée ce soir au conseil d'administration (CA) du CSSS de Trois-Rivières.

Le syndicat estime que les récentes décisions de la direction de l'établissement ont pour effet de démanteler le service d'organisation communautaire. Un poste d'organisateur communautaire (OC) sur trois a été aboli et l'organigramme adopté en février dernier ne fait aucune référence à l'action communautaire. « Bien qu'à ce jour les deux autres postes d'OC aient été maintenus, constate madame Fabienne Chabot, directrice au conseil d'administration de l'APTS, nous avons des raisons de croire que l'établissement entend poursuivre l'abolition de ces postes par attrition. »

De l'avis de l'APTS, l'organisation communautaire constitue un service essentiel à la prise en charge des problèmes sociaux particuliers que l'on retrouve sur le territoire que dessert le CSSS de Trois-Rivières. Qu'elles soient liées à la pauvreté, au logement, à l'isolement, à l'accès au loisir, à la formation, à la défense de ses droits, etc., ces difficultés socioéconomiques limitent la capacité des personnes à prendre soin de leur propre santé. À titre d'exemple, les actions réalisées avec la participation des OC dans le cadre de la revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières ont contribué à réduire l'impact de ces difficultés.

En remplacement du service d'organisation communautaire, la direction entend créer un secteur dédié à la promotion de la santé. L'APTS ne s'y objecte pas, tout au contraire. « La promotion de la santé s'inscrit de façon pertinente dans la mission des CSSS qui doit dépasser le traitement en aval des problèmes de santé pour agir aussi en amont, par le biais de programmes de prévention visant l'adoption de saines habitudes de vie », commente madame Chabot.

Elle rappelle toutefois que la promotion de la santé intervient auprès des individus alors que l'action communautaire soutient les groupes de citoyens qui se mobilisent pour agir collectivement sur les obstacles structureux qui entravent la recherche d'une meilleure santé. Elle s'adresse à un grand groupe d'individus, souvent en marge de la population générale, qui partagent des difficultés communes. Ce sont des interventions bien distinctes qui, non seulement ont toutes deux leur pertinence, mais sont aussi complémentaires.

.../2

Les représentantes syndicales adresseront ce soir au CA les questions suivantes :

- Le CA a-t-il formellement pris la décision de mettre fin au service d'organisation communautaire ?
- La direction a-t-elle le mandat de procéder à l'abolition des postes d'OC ?
- Les clientèles concernées ont-elles été consultées, par le biais des organismes communautaires actuellement actifs sur le territoire, sur la nature des services de soutien dont elles ont besoin ?

L'APTS représente 274 organisatrices et organisateurs communautaires travaillant dans 64 établissements à travers le Québec.

### **À propos de l'APTS**

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 26 000 membres occupant des fonctions professionnelles et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont, entre autres, des technologues en radiologie, des technologistes médicales, des physiothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des psychologues, des travailleurs sociaux, des techniciennes en diététique et des diététistes. À Trois-Rivières, tous titres d'emploi confondus, l'APTS compte 313 membres.

- 30 -

Pour renseignements : Chantal Mantha  
Conseillère en communication et relations publiques  
1 866 521-2411 ou 514 236-9287 (cell.)